

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **10 septembre 2018**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 3 François Fréchette	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2018-09-218

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 10 septembre 2018

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 13 août 2018

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Août 2018
- 5 Adoption règlement 723-18 - Amendement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de L'Avenir
- 6 Avis de motion et présentation - Règl. 724-18 Amendement règl. zonage
- 7 Adoption premier projet - Règl. 724-18 Amendement règl. zonage
- 8 PAARRM - Demande de paiement
- 9 TECQ 2014 - 2018
- 10 Demande de remboursement trop-perçu
- 11 Formation ADMQ - Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL122, 155 et 108
- 12 Élection provinciale - modification calendrier des séances

Sécurité incendie

- 13 Demande d'achat - Septembre
- 14 Directeur adjoint - nomination

Voirie

- 15 Embauche - Employé voirie
- 16 Embauche - 4e personne hiver 2018-2019
- 17 Freins camionnette
- 18 Abrasif hiver 2018-2019
- 19 Collecte de pneus
- 20 Correction fondation route McGiveney
- 21 Peinture toit garage
- 22 Formation - Obligation des propriétaires-exploitants de véhicules de 4500kg et plus

Hygiène du milieu

- 23 Renouvellement contrat - Eaux usées

Urbanisme et zonage

- 24 Recommandation CPTAQ - Lot 68P DU
- 25 Recommandation CPTAQ - Lot 245, 246, 247 et 245-1 DU

Loisirs et culture

- 26 Demande de la bibliothèque
- 27 Bonhomme
- 28 Évènement - Halloween

Général

Varia :

- 29 **Correspondance**
Correspondances reçues - Août 2018
- 30 **Période à l'assistance**
- 31 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-219

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 août 2018, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2018-09-220

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2018

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2018, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. ADOPTION RÈGLEMENT 723-18 – AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU l'adoption du règlement 700-16 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de L'Avenir amendé le 12 septembre 2016;

ATTENDU la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* sanctionné le 19 avril 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 178 de cette loi, la municipalité doit modifier son code d'éthique et de déontologie afin d'établir des règles d'après-mandat pour certains employés identifiés dans la loi;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil du 13 août 2018 par le conseiller Michel Bélisle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que le conseil adopte le Règlement numéro 723-18 modifiant le règlement 700-16 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de L'Avenir.

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE L'AVENIR DECRETE CE QUI SUIT :

Est inséré à l'article 13 le texte suivant :

« Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. Le directeur général et son adjoint
2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint
3. Le trésorier et son adjoint
4. Le greffier et son adjoint

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET DE RÈGLEMENT 724-18 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

Avis de motion et présentation du projet de règlement est par les présentes donné par le conseiller Pierre Lavallée, qu'à la présente séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 724-18.

7. ADOPTION PREMIER PROJET – REGL. 724-18 – AMENDEMENT REGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L’Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre la location à court terme (31 jours et moins) d’habitation unifamiliale dans la zone AF7, sous réserve de certaines exigences ;

ATTENDU QU’un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 10 septembre par le conseiller Pierre Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d’adopter le premier projet de règlement d’amendement no. 724-18, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu’il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L’article 6.1.3.1 de ce règlement de zonage no 654-12, concernant un usage additionnel pour un groupe d’usages « Habitation (H) autorisé dans une zone dont le type de zone est « Agricole (A) » ou « Agro-forestier (AF), est modifié comme suit :

a) En ajoutant au 1^{er} alinéa, un paragraphe i) qui se lit comme suit :

« i) location à court terme (31 jours et moins) d’une habitation unifamiliale (aussi appelé résidence de tourisme), pour la zone AF7 seulement »;

Article 3: L’article 6.1.3.2 de ce règlement de zonage, concernant les exigences applicables à un usage additionnel, est modifié comme suit :

a) En insérant au paragraphe b), entre les mots « d’une famille ou résidence d’accueil » et les mots « et d’un service de garde », les mots « la location à court terme (31 jours et moins) d’une habitation unifamiliale » ;

b) En ajoutant un paragraphe e) qui se lit comme suit :

« e) Un usage additionnel de location à court terme (31 jours et moins) d’une habitation unifamiliale (aussi appelé résidence de tourisme) doit respecter les exigences suivantes :

i) Uniquement autorisé dans une habitation unifamiliale qui n’a pas été transformée pour l’aménagement d’un logement de type intergénérationnel, tel qu’autorisé à l’article 5.29 ;

- ii) Ne peut être jumelée aux usages additionnels suivants : location de chambre, famille ou résidence d'accueil, service de garde en milieu familial, vente de garage ;
- iii) Est permis sous réserve de l'émission d'un certificat de changement d'usage à cet effet. »;

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu'une assemblée de consultation publique ait lieu le 2 octobre à 19h30 à la sacristie de l'église de Saint-Pierre-de-Durham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-223

8. PAARRM – DEMANDE DE PAIEMENT

ATTENDU QUE dans le but de compléter le dossier de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), une résolution du conseil municipal doit confirmer l'exécution des travaux ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 11 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-224

9. TECQ 2014-2018

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une

personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-225

10. DEMANDE DE REMBOURSEMENT TROP-PERÇU

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a procédé à l'analyse des demandes de compensations tenant lieu de taxes municipales ;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, le MAMOT a constaté un montant de 415 \$ versé en trop ;

ATTENDU QUE le MAMOT demande un remboursement du trop-perçu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de rembourser le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du trop-perçu de 415 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-226

11. FORMATION ADMQ – LES CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DE L'ADOPTION DES PL122, 155 ET 108

ATTENDU QUE l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) offre une formation *Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL122, 155 et 108* à Drummondville le 21 novembre au coût de 307 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale, Suzie Lemire, est intéressée à suivre cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser la directrice générale, Suzie Lemire, à s'inscrire et suivre la formation *Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL122, 155 et 108* donnée par l'ADMQ à Drummondville le 21 novembre au coût de 307 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-227

12. ÉLECTION PROVINCIALE – MODIFICATION CALENDRIER DES SÉANCES

ATTENDU l'élection provinciale le 1^{er} octobre prochain ;

ATTENDU QUE pour la municipalité de L'Avenir, le vote se déroulera à l'église ;

ATTENDU QUE la séance du conseil municipal d'octobre est prévue le 1^{er} octobre selon le calendrier des séances 2018 et qu'il y a lieu de remettre la séance au mardi le 2 octobre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de modifier le calendrier des séances de manière suivante :

Lundi le 15 janvier	Lundi le 9 juillet
Lundi le 5 février	Lundi le 13 août
Lundi le 5 mars	Lundi le 10 septembre
Lundi le 9 avril	Mardi le 2 octobre
Lundi le 7 mai	Lundi le 5 novembre
Lundi le 4 juin	Lundi le 3 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.

R 2018-09-228

13. DEMANDE D'ACHAT – SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Luc Côté, directeur du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour septembre 2018

	Coût unit.	Qté	Total
<u>Fournitures de bureau</u>			
02-220-00-670 Papier, encres, chemises à dossiers, etc.			250.00 \$
02-220-00-670 Disque dur externe			95.00 \$
<u>Uniforme</u>			
02-220-00-650 Casques Heros Titan Pro (1 rouge et 1 jaune)	540.00 \$	2	1 080.00 \$
02-220-00-650 Gants Pro-Tech 8 Fusion	94.15 \$	4	376.60 \$
02-220-00-650 Gants Pro-Tech 8X	66.85 \$	4	267.40 \$
02-220-00-650 Bottes	105.00 \$	2	210.00 \$

02-220-00-650	Chaussons	10.00 \$	4	40.00 \$
02-220-00-650	Cagoule	35.00 \$	4	140.00 \$
02-220-00-650	Habit de combat	1 600.00 \$	1	1 600.00 \$

Total de la demande **4 059.00 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'accepter et d'autoriser la demande d'achat pour un montant de 4 059 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-229

14. DIRECTEUR ADJOINT – NOMINATION

ATTENDU la résolution R 2018-07-194 concernant la nomination du pompier éligible Mike Drouin pour une période temporaire de 2 mois au poste de directeur adjoint du service incendie;

ATTENDU QUE suite à la démission du directeur adjoint, Daniel Deak, et à plusieurs séances de travail pour évaluation du service incendie, le conseil a demandé que le service incendie procède à une élection à l'interne pour le poste de directeur et de directeur adjoint;

ATTENDU QUE suite à l'élection, Luc Côté a été élu au poste de directeur et Mike Drouin au poste de directeur adjoint, et ce, unanimement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de confirmer Luc Côté au poste de directeur et de nommer Mike Drouin au poste de directeur adjoint pour le service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.

VOIRIE

R 2018-09-230

15. EMBAUCHE – EMPLOYÉ DE VOIRIE

ATTENDU l'appel de candidature pour le poste d'employé de voirie permanent ;

ATTENDU QUE M. Jean-Guy Pepin a signifié son intérêt pour le poste qu'il a laissé vacant en avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'embauche de M. Jean-Guy Pepin comme employé de voirie permanent, et ce, selon le taux établi par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-231

16. EMBAUCHE – 4^E PERSONNE HIVER 2018-2019

ATTENDU l'appel de candidature pour le poste de 4^e personne à la voirie pour l'hiver 2018-2019 ;

ATTENDU QUE suite à l'appel de candidature, la candidature de Monsieur Sébastien Jacques a été retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de faire l'embauche de M. Sébastien Jacques au poste de 4^e personne pour la saison d'hiver 2018-2019 du 2 décembre 2018 au 30 mars 2019, et ce, selon le taux établi par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-232

17. FREINS CAMIONNETTE

ATTENDU QUE les freins de la camionnette doivent être remplacés ;

ATTENDU QUE les travaux de remplacement se feront à l'interne et que l'achat de pièces se fera chez Pièces d'auto extra au coût de 530.87 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser le remplacement des freins de la camionnette pour un montant de 530.87 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-233

18. ABRASIF HIVER 2018-2019

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'abrasif pour la saison d'hiver 2018-2019, soit abrasif et déglaçant ;

ATTENDU QU'une quantité de 1400 tonnes de sable et de 140 tonnes de sel seront nécessaires pour la saison 2018-2019 ;

ATTENDU les soumissions reçues pour le sable d'Excavation J-Noël Francoeur à 6.50 \$ la tonne, de Transport Fréchette à 8.08 \$ la tonne et de Transport Lagacé à 5.00 \$ la tonne ;

ATTENDU les soumissions reçues pour du déglaçant de Sel Warwick à 89.00 \$ la tonne livrée, de Mines Seleine à 108.24 \$ la tonne livrée, de Sel Frigon à 87.76 \$ la tonne livrée et Sebci à 94.00 \$ la tonne livrée ;

ATTENDU QUE l'achat de bâches et du temps de machinerie au montant d'environ 1 825 \$ seront nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser une dépense totale d'environ 21 111.40 \$ plus taxes applicables pour les achats suivants afin de constituer la réserve d'abrasif et de déglaçant pour l'hiver 2018-2019 :

- Achat de 1400 tonnes de sable de Transport Lagacé au montant de 5.00 \$ / tonne pour un coût total de 7 000 \$ plus taxes ;
- Achat de 140 tonnes de sel de Sel Frigon au montant de 87.76 \$ / tonne livrée pour un coût total de 12 286.40 \$ plus taxes ;
- Achat de bâches et temps de machineries évalué à environ 1 825 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-234

19. COLLECTE DE PNEUS

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir une collecte de pneus aux citoyens le 6 octobre prochain au garage municipal ;

ATTENDU QUE Recycla-Québec offre le ramassage des pneus gratuitement suite à la collecte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la tenue d'une collecte de pneus le 6 octobre prochain au garage municipal. Il est aussi résolu d'envoyer un tract postal afin d'informer la population de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-235

20. CORRECTION DE FONDATION ROUTE MCGIVENEY

ATTENDU QU'une correction de fondation de chemin est à effectuer sur la route McGiveney entre le 7^e et le 8^e rang ;

ATTENDU QUE le temps de machinerie et de matériaux sont évalués à 1 580 \$ et le pavage à 2 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser la correction de fondation de chemin de la route McGiveney pour un montant évalué à 3 980 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-236

21. PEINTURE TOIT GARAGE

ATTENDU QUE la peinture du toit est à effectuer pour le garage municipal ;

ATTENDU les soumissions reçues d'Entretien Idéal Inc. au montant de 2 950 \$ et de St-Amant Peinture Inc. au montant de 5 450 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de faire effectuer les travaux de peinture du toit du garage municipal par Entretien Idéal Inc. pour un montant de 2 950 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-237

22. FORMATION – OBLIGATION DES PROPRIÉTAIRES-EXPLOITANTS DE VÉHICULES DE 4500KG ET PLUS

ATTENDU la formation offerte par TEC Transport Expert-Conseil Inc. le 25 septembre à St-Hyacinthe au coût de 164 \$ plus taxes concernant les obligations des propriétaires-exploitants de véhicules de 4500kg et plus ;

ATTENDU QUE la directrice de voirie, Mme Isabelle Vanier, est intéressée à suivre cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser la directrice de voirie, Isabelle Vanier, à suivre la formation offerte par TEC Transport Expert-Conseil Inc. le 25 septembre à St-Hyacinthe au coût de 164 \$ plus taxes concernant les obligations des propriétaires-exploitants de véhicules de 4500kg et plus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2018-09-238

23. RENOUVELLEMENT CONTRAT – EAUX USÉES

ATTENDU QUE le contrat pour le service de traitement des eaux usées, effectué par M. Olivier Précourt, est à renouveler ;

ATTENDU QUE l'offre de service de M. Précourt au montant de 15 600 \$ par an comprenant les services suivants :

- Une visite hebdomadaire des installations
- Six visites supplémentaires pour l'installation de l'échantillonneur à l'affluent
- Production et transmission des rapports mensuels SOMAEU (12/an)
- Production et transmission du rapport annuel SOMAEU
- Une mesure des boues annuelle
- Une validation annuelle de l'élément secondaire de mesure de débit à l'effluent
- Tous les échantillonnages affluents et effluents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter l'offre de service de M. Olivier Précourt selon l'offre soumise pour 2019, 2020 et 2021 pour un montant de 15 600 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2018-09-239

24. RECOMMANDATION CPTAQ – LOT 68P DU

ATTENDU QUE la demande de la compagnie 2643-8515 Québec Inc. représenté par M. André Provencher en vue d'obtenir de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) le renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 68P du canton de Durham sur le territoire de la Municipalité de L'Avenir dans la circonscription foncière de Drummond ;

ATTENDU QUE le lot est situé en zone agricole et que l'utilisation non agricole requiert l'autorisation de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le sol arable est entreposé sur place ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de L'Avenir et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes ;

ATTENDU QUE 2643-8515 Québec Inc. ne peut faire se type d'exploitation ailleurs sur le territoire de la Municipalité de L'Avenir ;

ATTENDU QUE lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que le conseil de la municipalité de L'Avenir recommande l'acceptation de la demande de 2643-8515 Québec Inc. représenté par M. André Provencher afin d'obtenir un renouvellement d'autorisation de la CPTAQ afin de faire l'exploitation d'une sablière sur le lot 68P du canton de Durham sur le territoire de la Municipalité de L'Avenir dans la circonscription foncière de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-240

25. RECOMMANDATION CPTAQ – LOT 245, 246, 247 ET 245-1 DU

ATTENDU QUE le demandeur, Sylvain Fleury, est propriétaire d'une terre agricole d'environ 53 979 hectares du cadastre du Canton de Durham ;

ATTENDU QUE le demandeur s'adresse à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation d'aliéner en faveur de Les Fermes Boisvert (2007) inc. une entité agricole d'environ 50.50 hectares (100,8 acres) dont 40,5 hectares en culture ;

ATTENDU QUE cette ferme est propriétaire d'une entité agricole d'environ 29,23 hectares sur partie des lots 132 et 68 du cadastre du Canton de Durham ;

ATTENDU QUE l'acquisition de 50,50 hectares du demandeur lui permettrait d'avoir une entité agricole d'environ 80 hectares ;

ATTENDU QU'il s'agirait d'une entité suffisamment importante pour assurer la viabilité et l'autonomie de l'entreprise ;

ATTENDU QUE cette entreprise est intimement liée avec les activités agricoles de Ferme Michel Boisvert SENC qui s'adonne à une production laitière sur environ 240 hectares avec un troupeau approximatif de 200 vaches ;

ATTENDU QUE Les Fermes Boisvert (2007) Inc. s'adonne déjà en location pour la grande culture de la terre agricole du demandeur ;

ATTENDU QUE lors de cette transaction, le demandeur conserverait ses deux (2) emplacements résidentiels bénéficiant de droits acquis sur 5 000 mètres carrés chacun portant les numéros civiques 745 et 757 rang 4 à L'Avenir ;

ATTENDU QUE le demandeur veut également conserver une superficie excédentaire de 2 534,2 mètres carrés sur partie du lot 247 du cadastre du Canton de Durham afin d'agrandir son emplacement résidentiel principal du 757, rang 4 à L'Avenir et qui n'est d'aucune utilité pour Les Fermes Boisvert (2007) inc.

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas d'objection à renoncer à l'usage résidentiel de l'agrandissement pour se limiter à une utilisation agricole ;

ATTENDU QUE le demandeur veut conserver, en outre, la superficie de 2,41 hectares sur partie du lot 245-1 qui a fait l'objet d'une autorisation de la

CPTAQ le 30 août 2016 au dossier 410148 pour l'implantation d'une aire commerciale et qui reste à concrétiser ;

ATTENDU QUE la demande telle que sollicitée ne viendra pas compromettre l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'y faire droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2018-09-241

26. DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la demande reçue de la bibliothèque afin d'obtenir une aide ponctuelle de 300 \$ afin de faire des travaux de peinture pour rafraîchir son local ;

ATTENDU QUE la fabrique a déjà autorisé les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de remettre une aide financière de 300 \$ à la bibliothèque pour des travaux de peinture pour son local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-242

27. BONHOMME

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'aménagement d'un bonhomme à la gloriette comme les dernières années ;

ATTENDU QU'un budget d'environ 350 \$ est nécessaire pour l'aménagement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'aménagement d'un bonhomme à la gloriette pour un montant d'environ 350 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-09-243

28. ÉVÈNEMENT - HALLOWEEN

ATTENDU QUE la municipalité souhaite souligner l'Halloween en offrant breuvage et repas léger à la Gloriette le 31 octobre ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire la location d'une toilette chimique pour l'évènement au coût de 125 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser la location d'une toilette chimique pour l'évènement de l'Halloween au coût de 125 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

29. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'août 2018 est remis à tous les conseillers.

30. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2018-09-244

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, de lever la séance à **20 h 24 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 2 octobre 2018.

Fournisseurs	Description	Montant
Environex	Analyse TEU (17/07)	67,65 \$
Environex	Analyse EP (28/08)	30,52 \$
Webtel	394-2422 - Septembre 2018	126,75 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Septembre 2018	352,16 \$
Alcide Mini-mécanique	Mono filament	11,49 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	145,28 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	129,29 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Aout 2018	227,70 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/08/18 au 15/09/18	96,98 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/08/18 au 15/09/18	82,15 \$
9253-4015 Québec inc	Débroussaillage 2e Rang et route Gagnon	1 552,16 \$
Carrieres PCM Inc.	Rechargement 2e Rang et route Gagnon	2 358,00 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Rondelles, collets, écrou - Mack blanc	18,91 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Kit ret spécial - Mack blanc	222,85 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Kit switch - Mack blanc	78,20 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Crédit sur Kit - Mack blanc	(222,85 \$)

Centre du Camion Beaudoin inc	Filtre, huile - Camion citerne	325,23 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Frein, strap, huile à freins - Camion citerne	218,63 \$
Bourgault & Fils inc	Transport Cineplex Sherbrooke - Camp de jour	355,62 \$
Imprimerie Lemire	Impression JET et Tiré à part	1 839,60 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Aout 2018	56,70 \$
La Coop des Montérégiennes	Paillis de cèdre - Glissade	26,81 \$
La Coop des Montérégiennes	Ampoule, scellant, plaque, bois traité	105,02 \$
La Coop des Montérégiennes	Acide muriatique, cartouche, respirateur	62,70 \$
Mini Excavation FCR Coté	Enlever ponceau et refaire empierrement	206,96 \$
Dominique Labbé	Remb tx non résident (Clodine - Patinage)	1 650,00 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lumière (598 Principale)	159,71 \$
Équipement sanitaire Drummond	Sac déchets - Salle des Loisirs	26,26 \$
Excavation Yergeau inc	Travaux de fossé - Route Gagnon	9 890,71 \$
Excavation Yergeau inc	Travaux de fossé - Route Gagnon	8 115,79 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Vis a bois - Glissade	11,50 \$
Yannick Lamy	Remb tx non résident (Lydia - Gymnastique)	525,00 \$
Garage C. Charbonneau inc	Pièces pour réparation - Mack rouge	497,56 \$
Garage C. Charbonneau inc	Rouleau - Mack rouge	48,29 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Aout 2018	503,69 \$
Pierre Lachapelle, arpenteur	R2018-03-086 Projet domiciliaire	2 301,80 \$
Canac	Agrafes, agrafeuse, épinette - Glissade en bois	46,03 \$
Canac	Escompte sur facture 0440445	(0,40 \$)
Location Lamarche	Rouleau compacteur - Route Gagnon et 2e	1 942,62 \$
Machinerie C & H inc	Potentiomètre - Tracteur	153,78 \$
Courchesne Félix	Remb tx non résident (Émilie-Rose - Gym)	525,00 \$
Jettrey Lafleur	Demande de modification de cartographie	423,97 \$
Tessier Récréo-Parc	Appel de service pour jeux d'eau	621,60 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparations avant inspection - Unité d'urgence	432,21 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparations avant inspection - Camion citerne	337,75 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparations avant inspection - Mack rouge	1 555,76 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation steering et différentiel - Mack blanc	393,96 \$
Clôture Grantham	Réparer clôture point d'eau	172,46 \$
Municipalité de Wickham	Prélèvement d'échantillon d'eau - Aout 2018	49,93 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20180714	946,62 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20180722	5 818,89 \$
Pépinière L'Avenir inc	Engrais	20,68 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de septembre 2018	212,05 \$
Pro Services L'Avenir inc	R2018-06-166 rue Boisjoli et 1er et 7e	3 031,03 \$
Serrupro	Boit murale pour clefs - Service incendie	79,33 \$
Jacques Sébastien	Déplacement l'Arsenal (chercher bunker)	23,68 \$
Jacques Sébastien	Déplacement et achat	170,48 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	2 163,34 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Bracket - Mack rouge	71,69 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Brackets - Mack rouge	100,71 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Câble flex clutch - Mack rouge	198,75 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Slipper pad kit - Mack rouge	57,03 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Link - steering gear - Mack blanc	438,63 \$
Centre TS	Short et t-shirt - P.O.Beaulieu	111,30 \$
Vetements Spax	Tissus et cravates - Service incendie	123,03 \$
Lafond Caroll Ann	Déplacement coordonnatrice - Aout 2018	210,00 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Aout 2018	1 380,28 \$
Lemire Suzie	Déplacement DG - Aout 2018	7,98 \$
Lemire Suzie	Poster JET et timbres	155,52 \$

Pinault Line	Déplacement caisse - Aout 2018	79,04 \$
Wurth Canada Limited	Attache câble, tube DBL, disque coupe	394,44 \$
Isotech Instrumentation Inc.	Décontamination uniforme	488,51 \$
Accessoires d'autos illimités	Huile et lubrifiant frein - Camionnette	97,66 \$
Accessoires d'autos illimités	Batterie - Camion citerne	63,21 \$
Accessoires d'autos illimités	Crédit sur dépôt moulage - Camion citerne	(5,75 \$)
CQSF	Contrat annuel	340,00 \$
Signalisation 2020	Stop coin O'Brien et 5e Rang	45,27 \$
Nancy Thomas	Remb tx non résident (Maele - Gymnastique)	525,00 \$
Nancy Thomas	Remb tx non résident (Romane - Nixine)	80,00 \$
Mailloux Gilles	Déplacement urbaniste - Juillet et aout 2018	56,68 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		56 344,57 \$

Buffet à la Carte	Repas Gala de fermeture - Camp de jour	240,28 \$
Normand Pichette	R2018-07-195 Contrat entretien coupe bordure	1 200,00 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Juillet 2018	31,08 \$
Archéophone	L'Avenir en fête - Archéophone	663,41 \$
Productions Kila	L'Avenir en fête - Productions Kila	258,69 \$
Hydro Québec	Étang du 09-08-18 au 09-08-18	691,62 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 09-08-18 au 09-08-18	88,16 \$
Linda Houde	Remb tx non résident (Mia - Gymnastique)	525,00 \$
MRC Drummond	R2018-01-005 Quote-part 2018 - Août 2018	5 623,08 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2018-01-005 Quote-part 2018 - Août 2018	7 547,83 \$
Lafond Caroll Ann	Remboursement achats camp de jour	116,16 \$
Lafond Caroll Ann	Remboursement achats camp de jour	80,08 \$
Lafond Caroll Ann	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	Remboursement achat 200 timbres	195,46 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		17 310,85 \$
SALAIRES AOUT 2018		
Salaires nets aout 2018		33 327,08 \$
Remises provinciales aout 2018		7 717,54 \$
Remises fédérales aout 2018		3 042,75 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES AOUT 2018		44 087,37 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AOUT 18		56 344,57 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AOUT 18		17 310,85 \$
TOTAL COMPTES À PAYER AOUT 2018		117 742,79 \$